

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Information supplémentaire à destination des porteurs Belges : le Service Financier en Belgique est CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86C bte 320, 1000 Bruxelles, Belgique.

Luxembourg, le 23 janvier 2018

CONCERNE : MODIFICATIONS APPORTEES AU PROSPECTUS « CARMIGNAC PORTFOLIO »

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de « Carmignac Portfolio » (le « **Fonds** »). Par la présente, nous souhaitons vous informer des changements suivants apportés au prospectus du Fonds daté de DECEMBRE 2017, tel que corrigé en date du 16 janvier par un prospectus daté de JANVIER 2018, qui ont été adoptés par le Conseil d'administration après examen approfondi. Ces modifications sont entrées en vigueur en DECEMBRE 2017, à moins qu'il n'en soit précisé autrement dans les présentes.

Veuillez noter que cet avis a été envoyé à tous les Actionnaires du Fonds. Aussi serez-vous impacté uniquement si vous avez choisi d'investir dans les Actions des Compartiments ou Catégories auquel(le)s s'appliquent les changements décrits plus bas.

Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans les présentes auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus.

1. MODIFICATIONS APPLICABLES A TOUS LES COMPARTIMENTS

- Ajout d'une mention habilitant le Conseil d'administration à décider par voie de résolution du lancement et de la fermeture de Catégories d'Actions sans mise à jour immédiate du prospectus. Une telle modification sera reflétée dans le cadre de la mise à jour régulière du prospectus et aura un effet rétroactif. Une liste actualisée des Catégories d'Actions sera disponible sur le site Internet de Carmignac.
- Divers changements au niveau de la forme et formulations revues pour certaines descriptions.
- Ajout d'un avertissement sur les risques en ce qui concerne les investissements directs sur le Marché interbancaire obligataire chinois (uniquement pour les Compartiments qui investissent dans des titres chinois).
- Ajout d'une description relative au Compte de recherche (RPA) et à l'Investissement socialement responsable.

2. LIQUIDATION ET ECHANGE DE CATEGORIES D'ACTIONS ; CONVERSION D'UNE CATEGORIE D'ACTIONS

Dès lors que la demande se maintient à un niveau faible et que le montant des actifs détenus n'est plus suffisant pour assurer une gestion efficace, les Catégories d'Actions « F »* suivantes, libellées en GBP, seront liquidées. Les Actions concernées seront échangées contre des Actions de Catégorie « W » correspondantes déjà présentes au sein de chaque Compartiment.

* ne faisant pas l'objet d'une offre publique en Belgique

Compartiment	Catégorie d'Actions à échanger	Catégorie d'Actions à recevoir
Carmignac Portfolio Commodities	F GBP acc Hdg (LU0553415323*)	W GBP acc (LU0992629401)
Carmignac Portfolio Emerging Discovery	F GBP acc Hdg (LU0553407650*)	W GBP acc (LU0992630086*)
Carmignac Portfolio Emergents	F GBP acc Hdg (LU0992626647*)	W GBP acc (LU0992626720)

La Catégorie d'Actions « F »* suivante, libellée en GBP, sera convertie en Catégorie d'Actions « W » correspondante du Compartiment, et conservera son code ISIN.

Compartiment	Catégorie d'Actions avant conversion	Catégorie d'Actions après conversion
Carmignac Portfolio Unconstrained Global Bond	F GBP Acc (LU0992630839*)	W GBP acc (LU0992630839*)

En termes de politique d'investissement, de devise de libellé, de risques et de frais, la Catégorie « W » est identique à la Catégorie « F »*. Elle s'en distingue en revanche par l'absence de commission de surperformance et applique une couverture de change et un montant minimum de souscription initiale différents.

Les Actions « F »* correspondantes seront automatiquement liquidées et échangées, ou respectivement converties, en de nouvelles Actions le 26 février 2018, sur la base de la VNI calculée au 23 février 2018, conformément aux modalités définies dans le prospectus.

Les Actionnaires concernés qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis, demander le rachat de leurs Actions sans frais (sauf taxes éventuelles).

3. MODIFICATIONS APORTEES A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS, A LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET/OU AUX LIMITES D'INVESTISSEMENT

3.1. Changement de dénomination, Stratégie d'investissement, Indicateur de référence, Méthode de détermination du risque et Commission de surperformance

CARMIGNAC PORTFOLIO EURO-PATRIMOINE

La dénomination du Compartiment ainsi que sa Stratégie d'investissement, son Indicateur de référence, sa Méthode de détermination du risque et sa Commission de surperformance vont être modifiés. Le Gestionnaire financier, les catégories d'actifs et les autres commissions (hors commission de surperformance) restent identiques.

Le Compartiment déploiera une stratégie d'investissement long-short, mais avec un biais long en actions et une composante obligataire. Le Gestionnaire financier pourra exposer le Compartiment aux actions dans les limites suivantes : [-20% ; 50%]. Aucune modification n'est apportée à la composante obligataire prévue par la stratégie d'investissement précédente.

Le Compartiment est renommé CARMIGNAC PORTFOLIO LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES.

Pour refléter le changement de stratégie d'investissement, l'Indicateur de référence, à savoir « 50% indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) et 50% indice EONIA Capitalization 7 D », sera remplacé par « 85% indice EONIA Capitalization 7 D et 15%

* ne faisant pas l'objet d'une offre publique en Belgique

indice Stoxx Europe 600 NR (EUR) ». La méthode retenue pour déterminer le risque sera désormais la VaR absolue, et non plus la VaR relative. La Commission de surperformance passe de 10% à 20%, avec application d'un High Watermark.

Les principaux changements sont résumés ci-après :

	Avant	Après
Dénomination	Carmignac Portfolio Euro-Patrimoine	Carmignac Portfolio Long-Short European Equities
Stratégie d'investissement	<p>Au moins 50% de l'actif net du Compartiment sont investis dans des valeurs de petites, moyennes et grandes capitalisations des pays de l'Union européenne, de la Suisse, de l'Islande et de la Norvège.</p> <p>L'exposition de l'actif net du Compartiment aux actions sera néanmoins limitée à 50%.</p> <p>Un maximum de 50% de l'actif net du Compartiment peut également être investi en titres de créance ou en instruments du marché monétaire négociés sur les marchés européens ou étrangers, offrant le meilleur potentiel d'appréciation ou dans un souci de réduction des risques.</p>	<p>Afin de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à une stratégie long/short. Cette stratégie consiste à construire un portefeuille au moyen de positions acheteuses et vendeuses sur des instruments financiers éligibles à l'actif net du Compartiment.</p> <p>Au moins 50% de l'actif net du Compartiment sont investis dans des actions de petites, moyennes et grandes capitalisations des pays de l'Union européenne, de la Suisse, de l'Islande et de la Norvège.</p> <p>L'exposition nette aux actions en résultant sera comprise entre -20% et 50% de l'actif net du Compartiment.</p> <p>Un maximum de 50% de l'actif net du Compartiment peut également être investi en titres de créance ou en instruments du marché monétaire négociés sur les marchés européens ou étrangers, offrant le meilleur potentiel d'appréciation ou dans un souci de réduction des risques.</p>
Indicateur de référence	50% indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) et 50% indice EONIA Capitalization 7 D	85% indice EONIA Capitalization 7 D et 15% indice Stoxx Europe 600 NR (EUR)
Méthode de détermination du risque	VaR relative	VaR absolue
SRRI	4	4
Commission de surperformance	10%	20% avec application d'un High Watermark, qui se définit comme la Valeur nette d'inventaire de clôture la plus élevée enregistrée à la fin de l'exercice, sur une période de trois (3) ans

Les modifications détaillées ci-dessus ne prendront effet qu'à compter du 26 février 2018.

Ces changements modifient le profil de risque du Compartiment et devront faire l'objet d'une notification sur un Support durable en Allemagne.

3.2. Augmentation du niveau de levier attendu

Afin de disposer des outils appropriés pour répondre de manière efficace aux nouveaux défis résultant de l'uniformisation des politiques monétaires des banques centrales dans le sillage de la crise de 2008, et en particulier s'agissant des dérivés de taux dont la valeur nominale peut être relativement importante, indépendamment du risque économique sous-jacent, le niveau de levier attendu est porté de 200% à 500% pour les Compartiments énumérés ci-dessous. Le profil de risque et la méthode de détermination du risque des Compartiments ne sont pas modifiés.

CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED GLOBAL BOND
CARMIGNAC PORTFOLIO CAPITAL PLUS
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE
CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE
CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT LATITUDE

La modification détaillée ci-dessus ne prendra effet qu'à compter du 26 février 2018.

3.3. Augmentation de l'investissement maximum en titres chinois

En raison de l'inclusion des actions domestiques chinoises A dans les indices émergents et de la pondération croissante des titres chinois au sein de ces indices, l'investissement maximum en titres chinois est porté de 10% à 30% de l'actif net pour les Compartiments énumérés ci-dessous.

CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS

La modification détaillée ci-dessus ne prendra effet qu'à compter du 26 février 2018.

3.4. Augmentation de l'exposition maximum aux dérivés de crédit

A des fins de couverture essentiellement, l'exposition maximum aux dérivés de crédit est portée de 10% à 30% de l'actif net pour les Compartiments énumérés ci-dessous :

CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE
CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE
CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED GLOBAL BOND
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE

La modification détaillée ci-dessus ne prendra effet qu'à compter du 26 février 2018.

Les Actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les modifications reprises à la section 3 peuvent, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis, demander le rachat de leurs Actions sans frais (sauf taxes éventuelles).

4. DELEGATION PARTIELLE DE LA GESTION FINANCIERE

Afin de pouvoir déployer de façon optimale les compétences en gestion financière au sein du groupe Carmignac, la délégation de la gestion financière est modifiée pour le Compartiment suivant :

CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT LATITUDE

La gestion financière du Compartiment, que la Société de gestion avait précédemment déléguée (entièrement) à Carmignac Gestion, située à Paris (France), sera dorénavant en partie déléguée à Carmignac Gestion, située à Paris (France), et en partie assurée par la Société de gestion au travers de sa succursale londonienne.

5. CONFIRMATION DE L'INVESTISSEMENT MINIMUM EN ACTIONS

Aux fins de répondre aux exigences de la nouvelle réglementation fiscale allemande, l'investissement minimum en actions est confirmé comme suit pour les Compartiments énumérés ci-dessous (en pourcentage de l'actif net).

CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE	25%
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE	25%

6. REFERENCE A L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Aux fins de confirmer l'engagement envers une approche axée sur l'investissement socialement responsable, la stratégie d'investissement des Compartiments suivants est modifiée pour inclure une référence à l'Investissement socialement responsable.

CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE

7. REFORMULATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Aux fins d'une plus grande clarté et transparence et dans le but de mieux refléter les différentes stratégies d'investissement appliquées au sein des Compartiments, le langage utilisé pour décrire la politique d'investissement des Compartiments suivants a été modernisé et actualisé. Cette reformulation n'implique aucun changement de contenu.

CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS
CARMIGNAC PORTFOLIO EURO-ENTREPRENEURS
CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT
CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE
CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE
CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT LATITUDE

8. CORRECTION DU PROSPECTUS

Une version corrigée du prospectus daté de DECEMBRE 2017 (publié le 2 janvier 2018) a été publiée le 16 janvier 2018 sous la forme d'un nouveau prospectus daté de JANVIER 2018.

Les Actionnaires qui ont investi dans le compartiment Carmignac Portfolio Patrimoine entre le 2 janvier 2018 et la date de publication de la version corrigée du prospectus peuvent demander le rachat de leurs Actions sans frais dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Une nouvelle version du prospectus, datée de JANVIER 2018, et du Document d'Information Clé pour l'Investisseur du Compartiment renommé (voir section 3.1.) est disponible gratuitement au siège social du Fonds en français, anglais, allemand, italien, espagnol, chinois et néerlandais, sur le site www.carmignac.com et également sans frais :

En Belgique, auprès du service financier belge CACEIS Belgium SA : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles.

En Suisse, auprès du Représentant en Suisse CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement en Suisse est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon.

Meilleures salutations,

Eric Helderlé
Administrateur